

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 17 décembre 2020

COVID-19 et couvre-feu : Déplacements en Catalogne

De longues files d'attente de véhicules ont été constatées par la gendarmerie à la frontière franco-espagnole, à Melles-Pont-du-Roy.

Il convient de rappeler que malgré les mesures d'assouplissement du confinement en France, **les mesures de confinement en Catalogne restent en vigueur.**

Ainsi, la police autonome catalane interdit l'accès à cette communauté autonome aux véhicules non autorisés. Les véhicules légers français qui ne répondent pas aux dérogations ci-dessous sont donc invités à faire demi-tour.

Les contrôles frontaliers avec l'Espagne seront renforcés dès cette fin de semaine par l'ensemble des forces de l'ordre (douanes, gendarmerie, police aux frontières).

Rappels aux voyageurs :

En Catalogne, un confinement plus étroit de certaines zones est appliqué. **L'entrée et la sortie sont limitées aux cas suivants :**

- acquisition de médicaments, produits sanitaires et autres biens de première nécessité,
- rendez-vous médicaux ;
- consultations aux centres vétérinaires pour urgence avérée ;
- obligations professionnelles, administratives, juridiques ou judiciaires ;
- obligations scolaires, universitaires et d'apprentissage ;
- retour à la résidence habituelle ;
- assistance aux personnes vulnérables (âgées, mineures, personnes placées en tutelle ou curatelle, personnes handicapées) ;
- cas de force majeure avérée ;
- accès aux stations-service servant pour assurer les activités cités précédemment.

Sont ainsi notamment autorisés à rentrer en Catalogne : les véhicules de transport de marchandises, les travailleurs transfrontaliers et les déplacements professionnels avec justificatif. Le non respect de ces mesures entraîne une amende de 300 euros en Catalogne.

La communauté autonome d'Aragon applique les mêmes restrictions.

Avant tout déplacement vers l'Espagne, il est **impératif** de se renseigner sur les motifs d'autorisation d'entrée sur le territoire espagnol pour les Français sur le site de l'Ambassade de France en Espagne :

<https://es.ambafrance.org/Covid-19-a-savoir-pour-tout-deplacement-entre-la-France-et-l-Espagne>

Chaque région peut mettre en place des mesures additionnelles.